

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020 PROCES VERBAL

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Mercredi 22 Janvier 2020 à 20 H 00**, salle de la mairie selon l'ordre du jour suivant :

- Secrétaire de séance
- Adoption du Procès-Verbal du 28 novembre 2019
- Bail et tarif logement communal
- Palmarès des illuminations
- Conventions :
 - distributeur pizzas
 - terminal de paiement électronique (TPE)
- Contrat SOCOTEC
- Subvention CCAS
- Avenant marché
- Devis
- Questions diverses
- Courriers divers

Le Maire,
Jean-François FREROT



Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la mairie le **Mercredi 22 janvier 2020 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Eric DEREGARD - Olivier PETITFRERE - Michaël JACQUES
Mesdames Annick THELIER - Patricia D'INNOCENTE - Peggy GUILLON - Françoise DUBOIS - Nadia BOROWY

Absent excusé : Monsieur Nicolas AUDAS qui donne pouvoir à Monsieur Olivier PETITFRERE

Absents : Messieurs Stéphane CHEZE - Francis DAUCHY

Monsieur le Maire désigne Madame Annick THELIER en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Avenant convention CAF
- Contrat représentation théâtrale

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité par les membres présents.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès-verbal du 28 Novembre 2019, Monsieur le Maire demande s'il donne lieu à des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2019 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATION : TARIF DE LOCATION DU LOGEMENT OCCUPE PAR M GREGOIRE Cédric

Afin de réaliser des travaux d'entretien dans un logement communal situé Place Pol Renard, Monsieur Cédric GREGOIRE a emménagé dans le logement vacant du même bâtiment.

Monsieur Olivier PETITFRERE propose le loyer suivant compte tenu de l'indice de référence des loyers (3^{ème} trimestre 2019) constatant la variation annuelle de 1,20 % :

Loyer de Base	289,00 €
Charges Locatives	22,00 €
Garage	23,00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le montant mensuel du loyer fixé à 334,00 € applicable à compter du 1^{er} février 2020 pour le logement communal (porte A) situé à droite du 1^{er} étage de l'immeuble de la Place Pol Renard.

La régularisation des charges locatives interviendra avec le loyer du mois de décembre 2020.

DELIBERATION : PALMARES CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE L'ANNEE 2019

Monsieur Jean-Louis CITERNE donne lecture du palmarès du concours des Illuminations de l'année 2019 aux membres du Conseil Municipal. Il précise que seuls les membres du conseil municipal enfants ont établi le classement.

Il soumet ensuite au vote la répartition des prix retenue par le jury pour un montant de 505,00 € :

1 ^{er}	Mme Viviane MERCIER	15 Allée des Pervenches	80 €
2 ^{ème}	Mr Joël COLLEN	27 Place du Val Fleury	70 €
3 ^{ème}	Mme Nadine BERTRAND	11 Allée des Jonquilles	60 €
4 ^{ème}	Mr Alain GODART	66 Rue des Myrtilles	50 €
4 ^{ème}	Mr Robert MAHIEU	20 Allée des Pervenches	50 €
6 ^{ème}	Mme Jacqueline DUEZ	3 Allée des Sorbiers	40 €
7 ^{ème}	Mr Michaël JACQUES	12 Cités du Maroc	30 €
8 ^{ème}	Mme Catherine MATER	16 Allée des Acacias	20 €
9 ^{ème}	Mr Gilles GILLET	45 Allée des Fraises	15 €
9 ^{ème}	Mr Pascal OBLED	86 Rue des Myrtilles	15 €
11 ^{ème}	Mr Luc POINSENET	52 Allée des Fraises	15 €
12 ^{ème}	Mme Claudie MARCHEGIANI	21 Cités du Maroc	15 €
13 ^{ème}	Mr Guillaume MALHERBE	22 Allée des Troènes	15 €
14 ^{ème}	Mme Marie-Josée AVELANGE	11 Rue du Val Fleury	15 €
15 ^{ème}	Mme Julie LETINOIS	44 Allée des Fraises	15 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent ce palmarès à l'unanimité.

Les prix seront remis aux gagnants sous forme de carte cadeau multi-enseignes auprès du magasin CORA.

DELIBERATION : NOUVELLE CONVENTION INSTALLATION DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Cette délibération annule et remplace celle du 28/11/2019.

Suite aux remarques du contrôle de légalité de la Préfecture des Ardennes, l'article 12 de la convention a été modifié pour remplacer la gratuité par une location du domaine public d'un montant annuel de 50,00 €, équivalent à 5,00 € du m².

Monsieur CITERNE indique que ce même tarif pourrait être appliqué si une autre société venait à s'installer sur le territoire de la commune de Lumes, dans des conditions similaires.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la nouvelle convention d'occupation privative à titre précaire et révocable du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pizzas à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée maximale de 7 ans,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION : CONTRAT TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE) - SOCIETE JDC

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur Olivier PETITFRERE suite à la création d'une régie mixte dans le précédent conseil, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le contrat de location de la Société JDC S.A. pour la location d'un Terminal de Paiement Electronique INGENICO MOVE 5000 GPRS (terminal carte bancaire) pour un montant annuel de 360,00 € HT et autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat (conditions en annexe), avec effet au 01/02/2020 pour une durée de 48 mois.

DELIBERATION : CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES - APPLICATION PayFiP

Toujours dans le cadre de la création d'une régie mixte et dans le but de permettre à la commune de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier de la possibilité de payer leurs factures en ligne, les dispositifs d'encaissement des produits prévus à l'article 4 de l'arrêté constitutif de la régie mixte de la commune de Lumes, sont complétés par le service de paiement en ligne proposé par la DDFIP.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Olivier PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à :

- Adhérer au service de paiement en ligne (application PayFiP) pour les recettes de la commune de Lumes,
- Signer tout document s'y rattachant.

DELIBERATION : CONTRAT SOCOTEC - RESTAURATION SCOLAIRE ET CABINET MEDICAL

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur Jean-Louis CITERNE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la convention, d'un montant de 270,00 € TTC, concernant la visite initiale de 2 bâtiments communaux (restauration scolaire et cabinet médical) suite aux travaux effectués dans ces lieux.

DELIBERATION : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 - C.C.A.S. de Lumes

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur Olivier PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000,00 € au C.C.A.S. de Lumes.

DELIBERATIONS : AVENANTS MARCHE : RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur Olivier PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, acceptent les avenants suivants réalisés dans le cadre du marché « rénovation du restaurant scolaire et de la maison des associations » :

- à l'unanimité, l'avenant n°01 d'ARDENN ECLAIR (Lot n°06 : plomberie-sanitaire-VMC) concernant les travaux supplémentaires pour l'installation d'un chauffe-eau pour un montant de 431,84 € HT soit 518,21 € TTC.
- à l'unanimité, l'avenant n°01 d'ARDENN ECLAIR (Lot n°07 : électricité) concernant les travaux supplémentaires pour l'installation d'un sèche-mains pour un montant de 1 074,55 € HT soit 1 289,46 € TTC.
- à l'unanimité, l'avenant n°01 de l'ARTISAN COUVREUR (Lot n°02 : charpente-couverture) concernant les travaux supplémentaires pour le remplacement de descente d'eau pour un montant de 280,00 € HT soit 336,00 € TTC.
- à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'avenant n°01 de C.I.P (Lot n°04 : menuiseries intérieures-plâtrerie-faux plafonds) concernant les travaux supplémentaires pour l'installation d'un solivage en bois et de plaques de plexiglas transparentes pour un montant de 600,19 € HT soit 720,22 € TTC.
- à l'unanimité, l'avenant n°01 de GENYTHERM (Lot n°6 : chauffage) concernant les travaux supplémentaires pour climatisation pour un montant de 1 231,39 € HT soit 1 477,67 € TTC.
- à l'unanimité, l'avenant n°01 de M.C.G (Lot n°01 : gros œuvre) concernant les travaux supplémentaires pour le rebouchement d'une fenêtre et la ventilation de la chaudière pour un montant de 550,00 € TTC.
- à l'unanimité, l'avenant n°02 d'ARDENN ECLAIR (Lot n° 06 : plomberie-sanitaire-VMC) concernant les travaux supplémentaires pour l'installation d'une fontaine à eau pour un montant de 1 173,19 € HT soit 1 407,83 € TTC.

DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE » - TAUX DE REGIME GENERAL - CAF

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur Olivier PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire et Périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Cet avenant prend effet à compter du 01/01/2020 et jusqu'au 31/12/2021.

DELIBERATION : CONTRAT DE REPRESENTATION THEATRALE - ASSOCIATION « LES D'ICI DANS LES ARDENNES »

Après avoir entendu les explications nécessaires de Madame Annick THELIER, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat de représentation théâtrale de l'Association « Les d'Ici dans les Ardennes » pour l'organisation d'une pièce de théâtre intitulée « Vendredi 13 » le samedi 28 Mars 2020 pour un montant TTC de 350,00 € (contrat en annexe). A cette somme, s'ajouteront les frais de droits d'auteurs de la SACD.

DELIBERATION : DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires de Madame Annick THELIER, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis de la Batterie Fanfare l'Aiglemontaise pour un montant de 800,00 € concernant leur prestation lors des cérémonies patriotiques de l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Peggy GUILLON demande que les bacs à sel situés sur la voie publique soient remplis régulièrement.

Patricia D'INNOCENTE demande où en est le projet du futur lotissement situé Chemin de la Corde. Jean-Louis CITERNE indique que suite au rejet du permis de lotir par les services urbanisme d'Ardenne Métropole, aucun nouveau dossier n'a été déposé en mairie.

Michaël JACQUES s'étonne de la pose tardive du sapin illuminé sur la butte du château en face de la mairie. Jean-Louis CITERNE en explique les raisons et principalement les problèmes de sécurité, rencontrés par les agents et liés à la hauteur du sapin.

Nadia BOROWY demande où en est l'attribution des parts d'affouages. Jean-Louis CITERNE indique qu'il a justement rencontré Mr LIBOTTE de l'ONF à la cérémonie des vœux de la commune le 10 janvier dernier. Celui-ci lui a confirmé que l'ONF a terminé le marquage et qu'ils vont prendre contact avec la mairie prochainement.

Annick THELIER donne lecture :

- d'un courrier de l'Association La Balise pour une demande de prêt du barnum de la commune le week-end du 31 mai 2020 pour la randonnée annuelle qui aura lieu à Issancourt-Rumel. Les membres présents acceptent à l'unanimité ce prêt. La Balise étant une association lumichonne.
- de la demande de Monsieur Matthieu FORGET pour également le prêt du barnum de la commune les 20 et 21 juin 2020 pour la Fédération de Chasse des Ardennes située à Saint-Laurent. Les membres présents refusent à l'unanimité ce prêt de matériel à une Association extérieure à la commune de Lumes. Ce refus est appuyé également du fait qu'à cette période, des associations lumichonnes pourraient en avoir besoin pour leurs manifestations périodiques.

Elle rappelle aux membres présents que la cérémonie des palmarès 2019 (maisons fleuries, illuminations, nouveaux-nés, nouveaux habitants et bénévoles) a lieu ce vendredi 24/01/2020 à 18h30 à la salle des fêtes.

Elle déplore :

- le manque de réponses aux diverses invitations envoyées aux élus et aux habitants (déjà signalé plusieurs fois lors de précédents conseils municipaux).
- le manque de participation aux préparatifs des festivités par les élus (on retrouve systématiquement les mêmes personnes en nombre réduit).

COURRIERS DIVERS

Monsieur le Maire :

- informe les membres présents de l'invitation à l'inauguration du distributeur automatique de pizza installé Grand Rue à Lumes le mercredi 29 janvier 2020 à partir de 17h30.

- donne lecture :

* des cartes de remerciements suivantes pour le colis des seniors et la présentation de leurs vœux pour la nouvelle année à l'ensemble de l'équipe municipale : M. et Mme GERBAULT, Mme Marie-Antoinette FALLOT, M. et Mme LARUE, M. et Mme POTET, M. et Mme THUOT, Mme Josie REITER, M. et Mme MACHET, Mme Jacqueline DAUTREMONT.

* de la carte de remerciements de l'Union Nationale des Combattants de Lumes / Vivier au Court pour le versement de la subvention de fonctionnement de 2019 et de la subvention exceptionnelle pour l'organisation du 11 novembre 2019. Le Président de l'UNC présente également, au nom de l'association, ses vœux pour la nouvelle année à l'ensemble des membres du conseil municipal.

* du courrier de Mr LAMOTTE, Président de l'Association Musicale de Lumes, pour une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un concert unique à la salle des fêtes de Lumes le 19 septembre 2020. Pour pouvoir présenter son dossier à la commission des finances, un récapitulatif des dépenses et recettes de cette manifestation lui a été demandé par Monsieur le Maire.

* du courrier de la Direction de la Coordination et de l'Appui aux Territoires de la Préfecture des Ardennes concernant un dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques. Il est précisé que cette action, éligible au dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL) pourrait être soumise au Secrétariat Général des Affaires Régionales et Européennes (SGARE 67), chargé de réaliser la sélection finale des opérations bénéficiaires de cette dotation.

* du courrier de M. et Mme BALCI, domicilié au 9 Rue de Nouvion, qui sollicitent l'installation de ralentisseurs dans leur rue suite à un nouvel accident survenu début janvier et ayant entraîné des dégâts importants sur leur habitation.

Olivier PETITFRERE donne lecture d'un courrier personnel pour dénoncer le comportement de Monsieur le Maire et de son entourage suite à sa constitution d'une liste pour les prochaines élections municipales. Une discussion entre les membres du conseil municipal s'est engagée à ce sujet.

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 35.

La Secrétaire de séance

Annick THELIER



Le Maire,

Jean-François FREROT


